

● **Mars 1717 :**

AC Barbentane, BB 17, délibération communale du 29 mars 1717

A Barbentane, *"les eaux de la Durance ont tellement grossy ces jours passés que par leur rapidité ont non seulement emporté tous les gabions et fressades que la communauté avait fait faire pour la conservation de la chaussée mais encore la chaussée mesme"*.

AC Beaucaire, BB 31, délibération du 29 mars 1717, fol. 188v°

*"Plus a été proposé par quy dessus que les jours passés, la rivière du Rosne ayant grossi extrêmement, Mrs les consuls, pour prévenir le cas qui pourroit arriver, auroint employé des travailleurs sur les chaussées pour y travailler, auxquels il est juste de payer leurs journées, surquoy requiert l'assemblée de délibérer"*.

[L'assemblée décide que l'employeur de ces travailleurs, ou le trésorier, payeront les journées dues].

ADBR, 107 E DD 53, Lettre datée "A Ventabren, 8 mars 1717"

Aux Saintes-Maries-de-la-Mer, nouvelles plaintes au sujet des chaussées du domaine de Ventabren, limitrophe avec celui de M. Eimin : chaussées *"dangereuses"*, *"de sorte que le dernier gros Rosne les a endommagées à cet endroit d'une manière qu'à la moindre crue d'eau, elles ne pourront pas tenir, ce qui nous mettroit tous aux ausmosnes, surtout à présent que nous avons commencé à deffricher toutes nos terres"*.

Dans le même temps, l'Eygues déborde dans la Drôme :

Direction départementale des Territoires de la Drôme, *Plan de prévention des risques naturels-Inondation. Commune de Nyons*, octobre 2011.

1717 : Une délibération (conseil municipal de Nyons) *"expose à l'intendant de la misère du pays et des ravages de l'Eygues, grossie par les pluies de mars, qui a emporté le canal du Moulin servant à l'arrosage"*.

● **Juin, juillet et août 1717 :**

Pluies, orages, débordements : de nouveau, les destructions amenées par les pluies et orages viennent alerter les autorités provinciales : le sieur Redortier, procureur du Pays fut envoyé en tournée d'inspection, principalement dans les vigueries de Moustiers et Digne.

ADBR, C 2088 (pour l'ensemble des lieux cités)

Le 25 juin, pluie, grêles et débordements touchèrent Esparron-de-Verdon, Digne, Artignosc, Les Dourbes, Quinson.

Le 16 juillet se trouvent touchés Monpezat, Albiosc, Gréoux, Montagnac, Quinson, Riez, Saint-Martin-de-Bromes, soit tous lieux de la viguerie de Moustiers. Mais on signale aussi Eyragues, dans les Bouches-du-Rhône.

Les 4 et 7 août, la grêle ravage Valensole, Riez, Quinson, Montagnac et Courbons.

Le 5 août, même chose à Digne, Les Dourbes (voisine de la précédente), Bédéjun, Courbons, tous lieux de la même viguerie de Digne.

Les 17 août : Moustiers, Les Dourbes, Saint-Martin-de-Bromes.

Le 20 août : Les Dourbes.

Le 25 août : Moustiers.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

Le 29 août : Courbons, Saint-Jacques du Val de Barrême.

ADBR C 2088, Albiosc : procès-verbal des maire et consuls, 16 juillet 1717 ; Angles : procès-verbal du 2 septembre 1717 ; Chaudon : procès-verbal du 8 août 1717 ; Gréoux : procès-verbal des consuls, 20 juillet 1717 ; Assemblée générale de la communauté de La Colle Saint-Michel , 27 juillet 1717 ; procès-verbal par les estimateurs modernes, 2 août 1717 ; autre assemblée du 15 décembre 1717.

En haute Provence, partout ou presque, le ravage des orages et des grêles s'accompagne de débordements de rivières et torrents: le Marderic et les Eaux-Chaudes à Digne (25 juin), le torrent d'Embourgues à Moustiers (18 août), les torrents de Villar et de l'Entre-deux-Rieux aux Dourbes (5 août), et nombre de vallons et torrents, sans précision ailleurs.

A Albiosc, où l'orage et la grêle frappèrent le 25 juin et les 16 et 27 juillet, les consuls déclaraient : *"il faut estre sur le lieu pour en juger. [On] n'a jamais rien vu de pareil"*.

A Angles, les deux grands vallons, celui de Chamatte et l'autre Font Rious *"qui à la moindre pluie s'enflent si fort qu'ils deviennent deux torrens si rapides qu'ils emportent tout ce qu'ils rencontrent et charrient un si gros amas d'argille et de pierres qu'ils enterrent presque toutes les années nostre fontaine"*, disent les consuls, et cela était arrivé deux ou trois fois le mois d'août 1717. L'église paroissiale fut remplie d'eau et de sable par le torrent de Chamatte. Sans compter les terres devenues *"irréparables pour jamais"*.

A Chaudon aussi, l'église fut toute inondée et il resta *"plus d'un pied de nitte ou gravier"*. Le *"revideri"* [révision] du cadastre s'imposait.

A Gréoux, les récoltes étaient fauchées (olives, raisins, amandes, noix, pommes, prunes mais aussi les semés, avoine et *"espeaute"*).

A La Colles-Saint-Michel, dans la viguerie de Forcalquier, l'un des consuls est absent au conseil *"pour estre dans la vallée de Barsillonnette mandiant son pain"*. D'ailleurs, ajoutait-on, le terroir a diminué des deux-tiers ce qui a obligé quatre habitants [ou chefs de famille] *"de huict dont le lieu estoit encore composé"*, d'aller passer l'hiver *"au païs bas avec leurs femme et famille"*. Les six présents à l'assemblée formaient donc ...tous les habitants ! La pluie et inondation du 24 juillet avait ruiné le terroir et emporté toute la récolte. Et de rappeler le *"malheur"* équivalent arrivé en 1714 *"qui obligea le tiers des habitansd'allors de quitter le lieu pour s'en aller au païs bas d'où ils ne sont point revenus"*. L'estime du dommage des fruits donnait 1 200 livres, celui des fonds, 3 500 livres. Total : 4 700 livres.

Veut-on prendre toute la mesure de la situation ? Il suffit de citer cette délibération prise à l'issue de l'Assemblée "générale" (!) de la communauté du 27 juillet 1717 : *"Délibéré de donner pouvoir au consul [celui qui reste...] et au Lieutenant du Juge, de tenir la main que aucun des habitans icy presants qui sont tous ceux dud. lieu ne quittent et au cas que quelqu'un diceux vinse à quitter, sur la nottice qu'ils en auroint, il luy [sic] sera permis de luy arreter ses hardes et peu de bagages qu'ils pourront advoÿr, qui sera partagé entre les autres habitans a quy tous se soumettent par vertu de la présente"*.

ADBR, C 2088, Procès-verbal par un bourgeois de Riez, 23 juillet 1717

A Montagnac, 800 charges d'avoine ou *"espeaute"* avaient été emportées, mais aussi, l'entière récolte des vignes (il n'en restait qu'une centaine de coupes, quand, dans une récolte moyenne, la dîme en produisait 7 à 800 au taux de 10 charges une). Aussi précieuses, les récoltes d'amandes (1/6<sup>e</sup>) et de noix (1/8<sup>e</sup>) étaient en partie abattues (environ 400 panaux l'ensemble).

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



ADBR, C 2088, Quinson : Procès-verbal des maire et consuls s.d. (1717) ; Saint-Martin-de-Bromes : procès-verbal des maire et consuls 22 juillet 1717

A Quinson, on déclarait vouloir conserver le peu de biens resté depuis le "déluge" de 1702. Quinze ans après, donc, on conservait la "mémoire de la catastrophe". Le froid avait déjà brûlé la récolte de 1716. Les orages des 25 juin, 16 juillet et 4 août 1717 avaient jeté tous les habitants dans la consternation.

Saint-Martin-de-Bromes aussi rappelle 1702, l'année terrible, se plaint du froid destructeur de 1716 et des orages multipliés en 1717 : avoine, "espiote", légumes, chanvres, avaient été abattus "et jusques mesme aux oignons [qui] ont esté coupés par le milieu".

Riez évaluait ses pertes à 20 000 livres, "au moins".

ADBR C 2088, Procès-verbal par experts, 24 août 1717 (Pignans)

En basse Provence, l'écho de ces "pluies fréquentes qui durent depuis longtemps" peut être trouvé à Puget-sur-l'Argens et, non loin de là, près des montagnes des Maures, à Pignans, touché aussi par les grêles. Les estimateurs y visitèrent 374 propriétés, "agrégées en vignes et olliviers et figuiers", sur les coteaux. Le dommage atteignait un total de 14 588 livres.

ADBR, 156 E BB 10, délibération du 2 janvier 1718 (pour 1717)

A Roquevaire, comme dans "plusieurs communautés de la province", on demandait des commissaires pour venir constater les ravages que les "pluies continuelles et débordements" avaient produits.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE

